

PIECE N° 1 : AVIS DE CONSULTATION POUR
LA DEMANDE DE COTATION



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix –travail –patrie

REGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

COMMUNE DE MA'AN

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE

DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – work - fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

MA'AN COUNCIL

SECRETARY'S OFFICE

INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE

MANAGEMENT OF PUBLICS CONTRACT

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
N°001/DC/PU/C-MA'AN/SIGAMP/2026 DU 24/08/2026 POUR LES TRAVAUX DE POSE DES PASSAGES
DE BUSES SUR LA ROUTE MA'AN – ANGUIRIDJANG : 24 ML, AVEC CONSTRUCTION DES
OUVRAGES DE TETES, DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU
NTEM, REGION DU SUD.**

1- Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment

- L'installation de chantier ;
- L'amené et repli du matériel ;
- Curage des buses ;
- Démolition d'ouvrages hydrauliques (buses) ;
- Fourniture et pose des buses en béton armé Ø1000 ;
- Fourniture et pose des buses en béton armé Ø1500 ;
- Tête de buse en béton armé Ø1000 ;
- Tête de buse en béton armé Ø1500 ;
- Maintien de la circulation.

2- Participation et Origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux sociétés ou groupement d'entreprises **agréées** de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des Fournitures Médicales et remplissant les conditions prévues par la Réglementation en Vigueur.

Par le présent avis de consultation, les prestataires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3- Financement

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par le Budget D'Investissement Public, dans la ligne budgétaire du MINTP -Exercice 2026, pour un coût prévisionnel de 10 000 000 Francs CFA

4- Mode de soumission

Le mode de soumission est : « **Exclusivement hors ligne** ». Autrement dit, il n'est pas possible de soumissionner en ligne pour cet Appel d'Offres.

5- Cautionnement de soumission

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire ou caution de soumission d'une durée de validité de **trente (30) jours** à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de Demande de Cotation par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant dudit cautionnement est : **deux cent mille (200 000) Francs CFA**. Ce cautionnement provisoire devra obligatoirement être accompagné d'un récépissé CDEC.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

6- Consultation du dossier de la demande de cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maire de la Commune de Ma'an aux heures ouvrables (7h30-15h30) à la Structure Interne de Gestion des Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) sis à la Mairie de Ma'an, Tél : 694 58 20 37, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.arpmp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

7- Acquisition du Dossier de Consultation

La version physique du dossier de cotation peut être obtenue à la Structure Interne de Gestion des Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) sis à la Mairie de Ma'an, Tél 694 58 20 37, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable **vingt mille (20.000) Francs CFA** payable à la Recette Municipale de Ma'an. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer, en indiquant leur adresse complète (Boîte postale, Numéros de téléphone, fax Email...).

Cette quittance devra identifier l'acheteur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

8- Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en **un (01) volume** ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- **Partie 1** : Dossier Administratif ;
- **Partie 2** : Dossier financier.

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermées et scellées portant uniquement la mention de l'avis de consultation. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'avis et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

9- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en SIX (06) exemplaires dont un (01) original et CINQ (05) copies lisibles marquées comme telles, conformes aux prescriptions de l'avis de la cotation, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès du secrétariat du Maire de la commune de Ma'an, au plus tard le **22/09/2026 À 13 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
N°001/DC/PU/C-MA'AN/SIGAMP/2026 DU 24/08/2026 POUR LES TRAVAUX DE POSE DES PASSAGES
DE BUSES SUR LA ROUTE MA'AN – ANGUIRIDJANG : 24 ML, AVEC CONSTRUCTION DES
OUVRAGES DE TETES, DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU
NTEM, REGION DU SUD.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10- Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis de consultation et du Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission timbrée établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, valable pendant **trente (30) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Consultation.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de **trente (30) jours**, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de la Demande de Consultation.

11- Ouverture des plis



L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **22/09/2026 à 14 heures** précises dans la salle de réunion de la commune de Ma'an, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

12- Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette cotation, le délai de réponse est fixé à **VINGT (20) jours** calendaires aux prestataires désireux d'y participer à compter de la date de publication de la cotation.

13- Délai d'exécution des prestations

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux est trois **(03) mois**. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, **date de signature du contrat**.

14- Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif et des prestations similaires antérieures exécutées par chaque soumissionnaire ;

2^{ème} étape : Vérification des offres financières des prestataires dont les offres ont été reconnues administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1- Pièces administratives

- a) absence de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main, accompagnée du récépissé CDEC ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;

13.1.2- Justificatifs des précédentes prestations

- a) Fausse déclaration,
- b) Documents falsifiés ou scannés ;

13.1.3- Offre financière

- a) Absence de la soumission timbrée ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

14- Attribution du marché

Le Maire de la commune de Ma'an, Maître d'Ouvrage (Autorité contractante), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée conforme, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme à la cotation.

15- Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quinze jours, à compter de la date fixée pour la remise des offres.

15- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la commune de Ma'an

Copie :

- DDMINMAP/VNT
- ARMP/SUD
- CIPM/C-MAAN
- SIGAMP
- Affichage chrono

Fait à Ma'an, le 24/08/2026

LE MAIRE DE MA'AN
(Maître d'Ouvrage)



Abessolo Menye Remy
Ingénieur Principal des Travaux de Génie-Civil
Matricule ONIGC/NOCE 02 - 0338
Officier de l'Ordre de la Valeur